

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 8 janvier 2018 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 4 décembre 2017
 - 3.2 Procès-verbaux du 11 décembre 2017
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de document
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du Comité de révision du Syndic de l'Ordre des Urbanistes
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Demande de don – Fondation « Les Enfants de l'Opéra »
 - 7.2 Demande de tenue de l'événement Demi-Marathon des Vergers – Édition 2018
8. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 8.1 Adoption du règlement 2017-241 amendant le règlement 2000-006 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Rougemont afin de modifier la composition et le quorum du comité
9. Administration et greffe
 - 9.1 Intervention - Branche 32A du Ruisseau de la Branche du Rapide – Avis à la MRC de Rouville
10. Loisirs
 - 10.1 Construction du nouveau centre des loisirs – Décompte progressif # 6
 - 10.2 Demande de subvention – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – Phase IV
11. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
12. Période de questions réservée à l'assistance
13. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4

Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

18-01-3345

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-01-3346

Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2017

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 tel que rédigé. Une dispense de lecture est faite considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal conformément à la loi.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-01-3347

Adoption des procès-verbaux du 11 décembre 2017

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 tel que rédigés. Une dispense de lecture est faite considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal conformément à la loi.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-01-3348

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 8 janvier 2018 pour un montant total de 149 352.79\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 8 janvier 2018 au montant de 483 897.18\$;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 novembre au 29 décembre 2017 au montant de 55 432.95\$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre

Dépôt du procès-verbal du Comité de révision du Syndic de l'Ordre des Urbanistes

La directrice générale dépose le procès-verbal du 23 novembre 2017 du Comité de révision du Syndic de l'ordre des urbanistes relativement à la plainte de M. Francis Lavoie contre M. Damien Sanschagrin.

18-01-3349

Demande de don – Fondation « Les Enfants de l'Opéra »

CONSIDÉRANT QUE la Fondation « Les Enfants de l'Opéra » adresse au conseil municipal, une demande de don pour leur activités 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour mission de faire profiter les élèves de l'école Saint-Michel (et municipalités environnantes) en offrant des instruments de musique afin de contribuer à l'éveil et

l'apprentissage musical des enfants d'âge
préscolaires;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la
Politique de dons et commandites adoptée par la
Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu
de verser un montant de 250\$ à la Fondation « Les Enfants de l'Opéra ».
Vote pour : 6 Vote contre :

18-01-3350

**Demande de tenue de l'événement Demi-Marathon des Vergers –
Édition 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Just Run » demande à la
Municipalité l'autorisation d'organiser la
cinquième édition du « Demi-Marathon des
Vergers » le 26 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de l'organisation sont similaires à
celles des années précédentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu
de :

- confirmer à l'organisme « Just Run » que la municipalité de
Rougemont accepte la date du **dimanche 26 août 2018** pour la
tenue de l'événement;
- Autoriser l'organisation à vendre de l'alcool sur le terrain des loisirs,
situé au 270, la Grande-Caroline, en autant qu'elle obtienne un
permis en ce sens auprès de la RACJ;
- Autoriser l'organisation à occuper le terrain des loisirs à partir du
vendredi 24 août à la condition que cela ne nuise pas aux activités
des loisirs;
- Autoriser le prêt de tables, de chaises et de bacs de recyclage et
s'engage à s'occuper de la mise au chemin des bacs de recyclage,
cependant, l'organisation aura la responsabilité de mettre les
déchets directement au conteneur (la municipalité fera vider le
conteneur avant l'événement);
- Promouvoir l'événement via ses divers canaux de communication et
aviser les citoyens de Rougemont par envoi postal de la tenue de
l'événement ainsi que des entraves qui pourraient avoir lieu;

En contrepartie, l'organisation s'engage à :

- Faire autoriser les parcours par la municipalité de Rougemont au
plus tard le 31 juillet 2018
- Obtenir l'autorisation du Ministère des Transports si nécessaire.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-01-3351

**Adoption du règlement 2017-241 amendant le règlement 2000-006
constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de
Rougemont afin de modifier la composition et le quorum du comité**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance
ordinaire du 4 décembre 2017 et que la
secrétaire-trésorière a procédé à la présentation
du règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mis à la
disposition du public avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une
copie du règlement dans les délais prévus par la
loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le règlement 2017-241 amendant le règlement 2000-006 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Rougemont afin de modifier la composition et le quorum du comité, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-01-3352

Intervention - Branche 32A du Ruisseau de la Branche du Rapide – Avis à la MRC de Rouville

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rouville détient la compétence en matière de gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU' une problématique a été identifiée au niveau de la branche 32A du Ruisseau de la Branche du Rapide et que la MRC de Rouville a procédé à une étude et un appel d'offres afin d'effectuer les travaux nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont assujettis à la délivrance d'un certificat d'autorisation de la part du MDDELCC et que la MRC de Rouville est toujours en attente de ce certificat;

CONSIDÉRANT QUE par mesure préventive, la municipalité de Rougemont a procédé au remplacement du ponceau du 15 rang des Dix Terres (identifié sous le numéro P11) et prévoit procéder à l'enlèvement du ponceau situé au 55 rang des Dix Terres (identifié sous le numéro P4) au début 2018, lesquels étaient identifiés comme les plus problématiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit surveiller attentivement le ponceau situé au 35 rang des Dix Terres (identifié sous le numéro P9) identifié comme problématique mais prévoit son enlèvement qu'en cas d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'aviser la MRC de Rouville que :

- les travaux effectués au niveau du ponceau P11 et ceux à venir au niveau du ponceau P4 sont de nature préventive afin de réduire les risques de débordements lors du dégel printanier;
- la Municipalité entend surveiller avec précaution la branche 32A du Ruisseau Branche du Rapide ainsi que le ponceau installé en P11, lequel ponceau a un statut temporaire et demeure sous la responsabilité de la Municipalité;
- la Municipalité ne tiendra pas la MRC de Rouville responsable pour les travaux qui ont été effectués.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-01-3353

Construction du nouveau centre des loisirs – Décompte progressif #6

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur « Construction Bâtiments Québec inc. » a déposé un sixième décompte progressif pour la construction du nouveau centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte et chargé du projet, M. Stephan Barcelo a approuvé et recommandé le paiement du décompte progressif # 6;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de payer à Construction Bâtiments Québec inc. le décompte progressif # 6 au montant 305 801.61\$ incluant les taxes.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-01-3354

Présentation de projet – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – Phase IV

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur procède présentement à un appel de projets dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – Phase IV;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire déposer un projet afin d'obtenir une aide financière pour effectuer le drainage et l'aménagement du terrain du centre des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu :

- QUE la Municipalité de Rougemont autorise la présentation du projet « drainage et aménagement du terrain des loisirs » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Rougemont à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la municipalité de Rougemont désigne Madame Kathia Joseph, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-01-3355

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

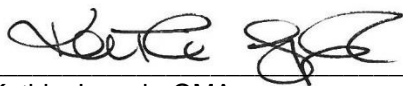
Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 9^{ème} jour de janvier 2018



Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire